

Nîmes, le 20 novembre 2023

5, Avenue Péladan

30000 Nîmes

04 66 36 64 64

[ce.0300929x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300929x@ac-montpellier.fr)

Madame, Monsieur,

Votre enfant est destinataire aujourd'hui de la confirmation d'inscription au brevet. Vous devez vérifier l'exactitude des renseignements et éventuellement **apporter des corrections en rouge, signer et retourner la confirmation au professeur principal pour le 27 novembre** au plus tard. Merci de fournir en même temps une copie de sa pièce d'identité qui est obligatoire pour tout examen.

Voici les modalités d'organisation et d'évaluation du **brevet 2024** :

**les épreuves écrites auront lieu les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2024, l'épreuve orale pour notre collège se déroulera le mercredi 5 juin 2024.**

Le décompte des points (800 points au total) prend en compte deux éléments : le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les notes obtenues aux épreuves d'un examen terminal.

• Les huit composantes du socle commun prises en compte sont évaluées sur 400 points :

Ces différentes composantes sont évaluées selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante (10 points), maîtrise fragile (25 points), maîtrise satisfaisante (40 points) et très bonne maîtrise (50 points). Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des évaluations menées au long du cycle 4 par les enseignants.

• Les épreuves de l'examen terminal sont évaluées sur 400 points :

**Quatre épreuves écrites**, communes à l'ensemble des candidats, portant sur les programmes de

• **Français (sur 100 points)**

• **Mathématiques (sur 100 points),**

• **Histoire et géographie et enseignement moral et civique (sur 50 points)**

• **Sciences (sur 50 points)** (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie - 2 disciplines sur 3 seront déterminées avant les écrits).

**Une épreuve orale de soutenance** de 15 minutes (**sur 100 points**) qui porte sur l'un des objets d'étude abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou sur l'un des projets menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) suivis par le candidat.

**Un brevet blanc sera organisé mi-mars et un oral blanc sera proposé en mai.**

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement.

La principale, Béatrice Hubert

